

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**ARRETE DU MAIRE  
DELEGATION DE SIGNATURE  
MONSIEUR FARID MASMOUDI  
2025/LM/00063**

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur sur Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article :

- L.2122.18
- L.2122.20,

**CONSIDERANT** la réunion du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et de huit Adjointes constatée par Procès-Verbal et feuille de proclamation.

**CONSIDERANT** l'arrêté n°2025/LM/00062 en date du 12 mars 2025 portant délégation de fonction à Monsieur Farid MASMOUDI, Conseiller Municipal.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité à **Monsieur Farid MASMOUDI, Conseiller délégué** :

- **pour signer tous les actes relevant exclusivement de sa délégation de fonction.**

**ARTICLE 2**

La signature du délégataire sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Receveur Municipal,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

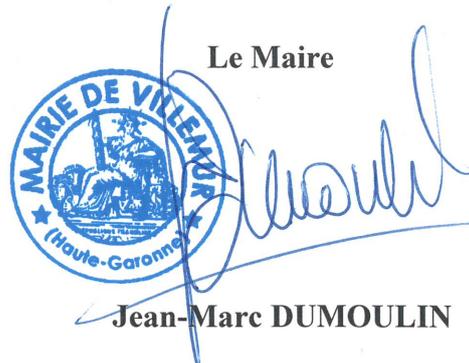
Et notifié à l'intéressé.

**Fait à Villemur sur Tarn le 14 mars 2025**

**Vu l'Intéressé,**



**Le Maire**



**Jean-Marc DUMOULIN**

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.